

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 AVRIL 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Isabelle LABROT, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, M. Thierry VALLEJOS, Mme Anne-Sophie RIGALT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Fabrice TOCABENS par Mme Martine CLAVEL
Mme Frédérique CORCORAL par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
M. Julien DE BENITO par Mme Anne-Catherine LEPAGE
M. Kader BELHADJ par Mme Catherine GAY
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Françoise LICHIERE
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Thierry VALLEJOS
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGALT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
M. Jean-Pierre CERVANTES par M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2025

23

VIE ASSOCIATIVE : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Mme MAZARI ALLEL

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Les associations jouent un rôle majeur dans l'organisation de la ville, dans la proximité et le lien avec les habitants et dans l'animation des quartiers. Elles sont un relais d'information et un vecteur de transformation et d'innovation essentiels à la vie quotidienne des citoyens-habitants.

Pour les accompagner et les soutenir dans leur engagement, à l'heure où de nombreuses collectivités territoriales et l'Etat lui-même diminuent leurs contributions financières aux associations, les mettant en difficulté, la Ville d'Avignon a, au contraire, fait le choix fort de maintenir à un niveau important ses subventions au monde associatif.

Depuis 2014, la Ville a proposé de nouveaux dispositifs et outils à destination des associations, afin d'améliorer la prise en charge, la transparence et de travailler en transversalité : nouveau portail associatif, forum des associations, salon de l'engagement, outil pour réserver les salles municipales, réserve citoyenne et charte de la vie associative signée par chaque association qui encadre les relations et les engagements réciproques avec la Ville. Chaque année, la Ville subventionne les associations leur fonctionnement quotidien, l'achat de matériel ou bien la mise en œuvre d'une action ou projet.

Pour l'année 2025, la Ville propose un engagement financier - hors mise à disposition de matériels, de salles et de locaux - à hauteur de 9,5M€ soit 400 000€ de plus qu'en 2024, preuve de sa politique volontariste en faveur du monde associatif.

Dans ce cadre, et après examen des dossiers présentés par des associations par des commissions ad hoc, il est proposé au Conseil Municipal de retenir **71 projets associatifs**, répartis comme suit :

- 26 au titre de la Délégation vie associative
- 6 au titre de la Délégation des relations internationales

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :

- 14 au titre de la Délégation anciens combattants et devoir de mémoire
- 8 au titre de la Délégation Ville écologique et durable et nature
- 2 au titre de la Délégation Ville apaisée et respirable
- 3 au titre la Délégation de la cause animale et agriculture
- 1 au titre la Délégation des fêtes
- 1 au titre de la Délégation Ville citoyenne, démocratique et participative / Open Data
- 10 au titre de la Délégation Enseignement et Enseignement supérieur.

Le détail des subventions proposées figure en annexe de la présente délibération pour un montant total de **122 800 €**.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-ACCORDE aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 25 550 € relevant de la Délégation Vie Associative.

-IMPUTE la dépense au chapitre 65, compte 65 748, fonction 048-2.

-ACCORDE aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 13 000 € relevant de Délégation des relations internationales.

-IMPUTE la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 048.

-ACCORDE aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 10 750 € relevant de Délégation anciens combattants et devoir de mémoire.

-IMPUTE la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 428.

-ACCORDE aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 32 000 € relevant de Délégation Ville écologique et durable, nature.

-IMPUTE la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 70.

-ACCORDE aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 10 500 € relevant de Délégation Ville apaisée et respirable.

-IMPUTE la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 70.

-ACCORDE aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 12 000 € relevant de Délégation de la cause animale et Agriculture.

-IMPUTE la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 70.

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :

-**ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 5000 € relevant de la Délégation des Fêtes.

-**IMPUTE** la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 048-1.

-**ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 1000 € relevant de la Délégation Ville citoyenne, démocratique et participative / Open Data

-**IMPUTE** la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 510.

-**ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 13 000 € relevant de la Délégation Enseignement et Enseignement supérieur.

-**IMPUTE** la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 201.

-**AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Lilou QUENNESSON

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/04/2025

ACTE PUBLIE LE 30/04/2025